

# Conditions Générales d'Utilisation et d'Abonnement

Logiciel IP Not (SaaS) – clients professionnels

Version 1.0 – 04/06/2026

---

## Préambule – Identité de l'éditeur

Le présent document constitue les Conditions Générales d'Utilisation et d'Abonnement (les « Conditions Générales » ou « CG ») applicables au logiciel IP Not, accessible en ligne à l'adresse [ipnot.fr](http://ipnot.fr).

Éditeur : IP NOT, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 50 000 €, dont le siège est situé 11 rue du Bois du Défend, 03110 Charmeil, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Cusset sous le numéro 934 532 904, TVA intracommunautaire FR61934532904.

Directeur de la publication : Sébastien Remy, en qualité de représentant de la société VignaRemy, présidente.

Contact : [contact@ipnot.fr](mailto:contact@ipnot.fr) – 06 22 40 53 18. Contact relatif aux données personnelles : [contact@ipnot.fr](mailto:contact@ipnot.fr).

Hébergeur : OVH SAS, 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix (France). Les données sont hébergées dans des centres de données situés en France (Union européenne).

## Article 1 – Définitions

« **Éditeur** » : la société IP NOT, fournisseur du Service.

« **Client** » : le professionnel, notamment l'office notarial, souscrivant un abonnement et acceptant les présentes CG.

« **Service** » : le logiciel IP Not accessible en ligne (mode SaaS) et l'ensemble de ses fonctionnalités.

« **Utilisateur** » : toute personne habilitée par le Client à accéder au Service.

« **Données Client** » : les données, y compris à caractère personnel, saisies ou traitées par le Client et ses Utilisateurs via le Service.

« **CRPCEN** » : le code identifiant l'office notarial, servant de périmètre de rattachement des notaires d'une même structure.

## Article 2 – Objet et acceptation

Les présentes CG ont pour objet de définir les conditions d'accès, d'utilisation et d'abonnement au Service. Elles sont conclues entre professionnels.

L'acceptation des CG s'effectue par voie électronique, lors de l'activation du compte, dans les conditions prévues à l'Article 17. Cette acceptation est sans réserve et conditionne l'accès au Service.

Le Client agissant en qualité de professionnel, le droit de rétractation et les dispositions protectrices du Code de la consommation ne s'appliquent pas.

## Article 3 – Souscription et activation du compte

À la suite d'une demande de souscription, l'Éditeur adresse au Client un courriel d'activation contenant un lien personnel à usage unique et les présentes CG en pièce jointe. L'activation du compte par le Client emporte validation de son adresse électronique et acceptation des CG. Le Client garantit être habilité à engager la structure qu'il représente.

## Article 4 – Description du Service et droit d'usage

L'Éditeur concède au Client un droit d'usage personnel, non exclusif et non cessible du Service, pour la durée de l'abonnement et dans la limite du nombre d'Utilisateurs et de notaires souscrits. Le Service est fourni en mode SaaS ; aucune copie du logiciel n'est remise au Client.

## Article 5 – Conditions financières

### 5.1 Tarifs

Les tarifs ci-dessous s'entendent hors taxes, par mois et par configuration, les notaires s'entendant de ceux rattachés au même CRPCEN. Chaque notaire supplémentaire rattaché au même CRPCEN majore l'abonnement de 100 € HT par mois.

Nombre de notaires (même CRPCEN)	Tarif early adopter (souscription du 01/06/2026 au 31/12/2026)	Tarif standard (souscription à compter du 01/01/2027)
1 notaire	149 € HT / mois	199 € HT / mois
2 notaires	249 € HT / mois	299 € HT / mois
3 notaires	349 € HT / mois	399 € HT / mois
4 notaires et plus	449 € HT / mois	499 € HT / mois

### 5.2 Offre « early adopter »

Tout Client souscrivant entre le 1er juin 2026 et le 31 décembre 2026 bénéficie du tarif early adopter, correspondant à une remise de 50 € HT par mois et par configuration, en contrepartie de sa participation à la finalisation du logiciel pendant les six (6) premiers mois. Cette remise est conservée pendant toute la durée de son abonnement. Le Client bénéficie en outre d'un (1) mois d'abonnement gratuit.

### 5.3 Facturation

L'abonnement est facturé par avance, au choix du Client, selon une périodicité mensuelle ou annuelle. La facturation annuelle est disponible à compter de l'année 2027 ; l'annuité correspond à onze (11) mois d'abonnement, le douzième mois étant offert.

### 5.4 Révision des prix

Les prix sont révisés annuellement par application de la variation de l'indice Syntec, le Client en étant informé au préalable.

### 5.5 Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne de plein droit des pénalités au taux prévu à l'article L.441-10 du Code de commerce et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, et peut justifier la suspension du Service après mise en demeure restée infructueuse.

## Article 6 – Durée, reconduction et résiliation

L'abonnement est conclu sans engagement de durée. Il se renouvelle automatiquement à chaque échéance, selon la périodicité de facturation choisie (mensuelle ou annuelle).

Le Client peut résilier à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège de l'Éditeur. La résiliation prend effet à la fin du mois civil suivant celui de la réception de la lettre : le mois en cours et le mois suivant demeurent dus. À titre d'exemple, pour une lettre reçue le 15 octobre, les abonnements d'octobre et de novembre sont facturés, l'accès au Service cessant le 30 novembre.

En cas de facturation annuelle, l'annuité en cours est due en totalité et n'est pas remboursée ; la résiliation par lettre recommandée fait obstacle au renouvellement de l'abonnement à l'échéance annuelle suivante.

En cas de manquement grave d'une partie, non réparé dans les 30 jours d'une mise en demeure, l'autre partie peut résilier le contrat de plein droit.

## Article 7 – Obligations des parties

### 7.1 Obligations de l'Éditeur

- Fournir le Service avec diligence et selon les règles de l'art.
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité décrites aux Articles 9 et 10.
- Assurer la maintenance et le support dans les conditions de l'Article 8.

### 7.2 Obligations du Client

- Utiliser le Service conformément aux présentes CG et à la réglementation applicable.
- Préserver la confidentialité des identifiants de ses Utilisateurs.
- S'assurer de la licéité des Données Client et de sa qualité de responsable de traitement.

## Article 8 – Disponibilité, maintenance et support

L'Éditeur s'efforce d'assurer une disponibilité du Service de 99,5 % par mois, calculée sur le mois civil, hors maintenance planifiée annoncée à l'avance et hors cas de force majeure. La maintenance corrective vise à rétablir le fonctionnement du Service ; la maintenance évolutive est incluse pendant la durée de l'abonnement. Le support est accessible en ligne au moyen d'un formulaire de demande ; les demandes sont traitées pendant les jours ouvrés.

## Article 9 – Sécurité des comptes et des accès

L'accès au Service s'effectue au moyen d'identifiants personnels. L'Éditeur met en œuvre les mesures suivantes :

- Authentification à deux facteurs (2FA), obligatoire pour l'ensemble des comptes.
- Protection contre les attaques par force brute : après un nombre anormal de tentatives de connexion infructueuses, le compte concerné est automatiquement bloqué pendant 15 minutes.
- Chiffrement des communications (voir Article 10).

Chaque Utilisateur est responsable de la confidentialité de ses identifiants et doit signaler sans délai à l'Éditeur toute utilisation suspecte de son compte.

## Article 10 – Données personnelles (RGPD)

### 10.1 Rôles des parties

Pour les Données Client traitées via le Service, le Client agit en qualité de responsable de traitement et l'Éditeur en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD. L'Éditeur ne traite ces données que sur instruction documentée du Client et pour les seules finalités de fourniture du Service.

### 10.2 Hébergement et localisation

Les Données Client sont hébergées par OVH dans des centres de données situés en France (Union européenne). Aucun transfert hors UE n'est réalisé sans garanties appropriées (clauses contractuelles types) et information préalable du Client.

### 10.3 Mesures de sécurité (article 32)

- Chiffrement des données en transit via le protocole HTTPS (TLS).
- Chiffrement des données au repos en base de données selon l'algorithme AES-256.
- Authentification à deux facteurs (2FA) obligatoire et blocage automatique du compte pendant 15 minutes en cas de tentatives de connexion anormales (protection anti-force brute).

- Contrôle d'accès, gestion des habilitations et cloisonnement des données entre clients.
- Journalisation des accès et sauvegardes régulières.

#### **10.4 Sous-traitants ultérieurs**

Le Client autorise le recours aux sous-traitants ultérieurs nécessaires à la fourniture du Service, au premier rang desquels l'hébergeur OVH (France). L'Éditeur impose à ces sous-traitants des obligations de protection équivalentes et informe le Client de tout changement, lui permettant de s'y opposer pour motif légitime.

#### **10.5 Droits des personnes et conservation**

L'Éditeur assiste le Client pour répondre aux demandes d'exercice des droits (accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité). Il est précisé que le droit à l'effacement peut être écarté par les obligations légales de conservation des actes incombant au notaire ; le Service distingue les données soumises à conservation légale de celles pouvant être supprimées. Les Données Client sont conservées pendant la durée du contrat.

#### **10.6 Violation de données**

L'Éditeur notifie au Client toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais et au plus tard 48 heures après en avoir pris connaissance, afin de lui permettre de procéder, le cas échéant, à la notification à la CNIL dans le délai de 72 heures.

#### **10.7 Fin de contrat**

À la fin du contrat, l'export des Données Client s'effectue dans les conditions prévues à l'Article 14, puis les données sont supprimées sous réserve des obligations légales de conservation incombant au Client.

#### **10.8 Données de l'Éditeur**

Pour les données qu'il traite en qualité de responsable (prospects, contacts, facturation), l'Éditeur applique sa Politique de confidentialité accessible sur [ipnot.fr](http://ipnot.fr). Toute demande peut être adressée à [contact@ipnot.fr](mailto:contact@ipnot.fr). Une réclamation peut être introduite auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

### **Article 11 – Propriété intellectuelle**

Le Service et l'ensemble de ses composants demeurent la propriété exclusive de l'Éditeur. Les Données Client demeurent la propriété du Client. Aucune disposition des présentes n'emporte cession de droits de propriété intellectuelle.

### **Article 12 – Confidentialité et secret professionnel**

Chaque partie s'engage à préserver la confidentialité des informations de l'autre. L'Éditeur reconnaît expressément que les Données Client peuvent être couvertes par le secret professionnel notarial (article 226-13 du Code pénal) et s'engage à en garantir la confidentialité absolue ; le RGPD ne lève pas ce secret.

### **Article 13 – Responsabilité**

La responsabilité de l'Éditeur est limitée aux dommages directs et plafonnée au montant des sommes versées par le Client au titre des douze (12) mois précédant le fait générateur. Sont exclus les dommages indirects (perte d'exploitation, de chiffre d'affaires ou d'image). Ces limitations ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou dolosive ni d'atteinte aux personnes.

### **Article 14 – Réversibilité**

L'export des Données Client est disponible sur demande, pendant la seule période de résiliation, c'est-à-dire jusqu'à la date d'effet de la résiliation (fin du mois civil suivant la réception de la lettre recommandée). Les données sont alors fournies dans un format structuré et couramment utilisé,

conformément à l'Article 10. Passé ce délai, les données sont supprimées sous réserve des obligations légales de conservation incombant au Client.

## Article 15 – Force majeure

Aucune partie ne saurait être tenue responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

## Article 16 – Modification des Conditions Générales

L'Éditeur peut faire évoluer les présentes CG. Toute version est identifiée par un numéro et une date. Le Client est informé des modifications substantielles et, le cas échéant, invité à accepter la nouvelle version. À défaut d'acceptation, l'Éditeur peut mettre fin au contrat à l'échéance en cours.

## Article 17 – Acceptation électronique et preuve

Conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CG par activation de son compte, via le lien transmis par courriel, a la même valeur qu'une signature manuscrite.

Lors de l'activation, l'Éditeur enregistre et conserve, à titre de preuve : la date et l'heure du clic (horodatage), l'adresse IP, l'identifiant du compte, ainsi que le numéro et la date de version des CG acceptées. Le Client est réputé avoir pris connaissance des CG jointes au courriel d'activation. Ces éléments font foi entre les parties jusqu'à preuve contraire.

## Article 18 – Droit applicable et juridiction

Les présentes CG sont soumises au droit français. À défaut de règlement amiable, tout litige relève de la compétence du Tribunal de commerce de Cusset.

## Acceptation

Élément enregistré lors de l'activation	Valeur
Version des CG acceptées	1.0 du 04/06/2026
Date et heure (horodatage)	Enregistrées automatiquement au clic
Adresse IP / identifiant du compte	Enregistrés automatiquement au clic